

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 19 mars 2018  
~~~~~

BUDGET ANNEXE SOM 2018
DÉCISION MODIFICATIVE N°1.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 19 mars 2018 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Mme Josette CUTANDA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -Madame Béatrice WILLOQUAUX suppléant de Monsieur Claude CARCELLER, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS

Procurations : M. Gérard CABELLO à M. Maurice DEJEAN, M. Bernard GOUZIN à M. Michel SAINTPIERRE, Madame Isabelle ALIAGA à M. Louis VILLARET, Madame Béatrice FERNANDO à M. René GOMEZ, Madame Amélie MATEO à Monsieur Olivier SERVEL, Madame Annie LEROY à Madame Marie-Hélène SANCHEZ

Excusés : M. Jean-Pierre PECHIN, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur René GARRO

Absents : M. Philippe MACHETEL, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Jean-Luc BESSODES

Quorum : 24	Présents : 35	Votants : 41	Pour 41 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1 L.5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n° 1598 du 22 janvier 2018 adoptant le budget primitif 2018, en particulier celui afférent au budget annexe SOM ;

VU le vote du compte administratif 2017 et de l'excédent antérieur à reporter au sein de la section de fonctionnement (1 233 843,09€) et de la section d'investissement (39 088,31€) du budget annexe SOM 2018, par délibération n° 1629 en date du 19 mars 2018.

VU la délibération du Conseil communautaire n°1631 en date du 19 mars 2018 se prononçant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2017 du budget annexe SOM ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe SOM 2018 au sein des chapitres 011 et 002 de la section de fonctionnement,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver l'augmentation de crédit suivante à l'intérieur de la section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédit en recettes de 190 643,09€ sur l'article 002, afin de prendre compte la modification du montant de l'excédent de fonctionnement reporté (l'excédent de fonctionnement reporté avait été prévu initialement à 1 043 200€ au BA SOM 2018)

- **Chapitre 011 « Charges à caractère général »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédit en dépenses de 190 643,09€ sur l'article 6188 pour équilibrer la section suite à la modification du chapitre 002 ;

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre 001 « Résultat d'investissement reporté »** : il est proposé de procéder à une diminution de crédit en dépenses de 95 000€ sur l'article 001, afin de prendre en compte la modification du montant du déficit d'investissement reporté (le déficit d'investissement reporté avait été prévu initialement à 95 000€ au BA SOM 2018), d'inscrire 39 088,31€ au compte 001 excédent d'investissement reporté.

- **Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves »** : il est proposé de procéder à une diminution de crédit en recettes de 95 000€ sur l'article 1068 suite à la modification du chapitre 001.
- **Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »** : Il est également proposé de procéder à une augmentation de 39 088,31 € afin d'équilibrer la section d'investissement ;

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°1 ci-annexée, d'un montant de +190 643,01€ au sein de la section de fonctionnement et d'un montant de - 55 911,69 € au sein de la section d'investissement du budget annexe SOM 2018.

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
002-002 « Résultat de fonctionnement reporté » - (recettes)		+190 643,09€
011-6188 « Divers » - (dépenses)	+190 643,09€	

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT		
001-001 « Résultat de fonctionnement reporté » - (dépenses-recettes)	-95 000€	39 088,31€
10-1068 Résultat de fonctionnement capitalisé		- 95 000€
21-2188 Autres immobilisations corporelles	39 088,31€	

Transmission au Représentant de l'Etat
 N° 1635 le 21/03/18
 Publication le 21/03/2018
 Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
 Gignac, le 21/03/2018
 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20180319-lmcl106150-DE-1-1
 Le Président de la communauté de communes
 Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

The image shows a blue circular official stamp of the 'Communauté de communes Vallée de l'Hérault' with the number '106150 GIGNAC' at the bottom. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Louis Villaret'.